

Le paradoxe d'un PSE chez Girpi

Social. Un Plan de sauvegarde de l'emploi est en négociation chez Girpi, société d'Harfleur spécialisée dans le raccord de canalisation. 21 postes (sur plus de 200) sont menacés.

Le 30 septembre, ils devront avoir quitté l'entreprise. Spécialisée dans la production de raccords pour canalisations en matière plastique, la société harfleuraise Girpi est entrée depuis le 27 avril dans une phase de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur 21 suppressions de poste. Soit presque l'intégralité des salariés des services supports sur les 217 que compte l'entreprise implantée depuis 1957.

Girpi a, notamment, pour client les grandes surfaces de bricolage Leroy Merlin ou Bricoman pour sa partie grand public. « Un secteur particulièrement concurrentiel où nos clients tirent le plus possible les prix à la baisse », éclaire Olivier Caval, délégué syndical CFDT. À côté, Girpi développe également des solutions pour les professionnels. Soit, en tout, plus de 4 500 références. « Girpi est une so-

ciété qui se porte bien », insiste le représentant du personnel. « Avec un chiffre d'affaires de 67 M€, l'entreprise a affiché un résultat net de 13 % en 2017. Un record. Néanmoins, la direction a décidé de mutualiser tous les services supports avec la société Nicoll, basée à Cholet (ndlr : Girpi appartient au groupe Aliaxis, leader mondial du secteur). Face à une telle situation, nous avons désigné un expert-comptable et un avocat. Déjà l'usine a connu plusieurs débrayages auxquels ont pris part les collègues de la production alors qu'ils ne seront pas impactés ».

Les salariés sont d'autant plus abattus qu'aucun signe avant-coureur n'aurait laissé présager l'annonce imminente d'un PSE. Selon Martine (*), « l'entreprise nous versait, quelques jours avant d'évoquer le plan, une participation aux bénéfices au taux historique. 18,5 %. Soit l'équivalent de trois à quatre mois de salaire. Je ne pense pas

que beaucoup d'entreprises se le permettent dans la région. On comprend d'autant moins que l'entreprise fait le forcing pour nous faire partir avec à peine plus que le minimum. » Selon nos informations, une supra-légale à hauteur de 2 000 € pour moins de dix ans, 4 000 € pour 10 à 19 ans d'ancienneté, 6 000 € pour 20 à 29 ans.

Reclassements ?

Bernard (*) n'exerce pas en service support et ne devrait donc pas être impacté. Pour autant, il trouve la situation incompréhensible. « Sur le grand public, nous n'avons perdu que 30 000 € en 2017. Soit dix fois moins que l'année précédente. Cela ne peut justifier 21 licenciements. À moins que la stratégie soit toute autre. » Sur la grille du site harfleuraise une banderole indique « 21 licenciements... Pour commencer. » Les salariés craignent pour l'avenir de leur usine une fois devenue un seul centre de production. Pour autant, la direction du site, par la voix de son DRH, Arnaud Le Quellec, apporte une présentation différente. « Les résultats financiers de la société en 2017, profitant d'une con-



Les salariés s'inquiètent également pour l'avenir du site

joncture de marché favorable, et ayant permis le versement de primes de participation/intéressement à hauteur de deux mois de salaires (18 %) ne doivent pas occulter les difficultés structurelles de Girpi. L'activité grand public, qui représente environ 40 % du CA, rencontre des difficultés depuis plusieurs années (...) en raison principalement de la montée en puissance des grandes surfaces de bricolage et de leur concentration. Les efforts réalisés pour relancer cette activité n'ont pas suffi à une amélioration des performances éco-

nomiques. Le chiffre d'affaires étant en baisse régulière (65 M€ en 2014 ; 58 M€ en 2017) et le résultat opérationnel toujours négatif. Il nous faut stabiliser l'activité industrielle. Dans le cadre de ce PSE, notre objectif est de limiter les licenciements et de favoriser les reclassements, soit en production à Harfleur, soit sur d'autres sites du groupe. » Clôture du PSE le 27 juin.

CHRISTOPHE FREBOU

(*) Prénoms d'emprunt